

## COMPTE RENDU D'UNE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/08/2020

Date de la convocation : 20/08/2020

Membres présents : BAUMANN Claude, BRICHLER Nicolas, CHARBY Christiane, CHRIST Jean-Luc, GIO Bertrand, KLOCK François, KROMMENACKER Roger, LANG Nicolas, MARCHAL Stéphanie, MATT Denis, PETRI Marie-Paule, SOUTTER Joseph, SPAHN Sandrine.

Membres absents excusés : ISS Arnaud, SICILIANO Serge

Membres non excusés : /

Secrétaire de séance : SPAHN Sandrine

Présence de Mr Reichheld Patrick, Conseiller Départemental en début de séance pour présenter au conseil municipal le nouveau dispositif « MOSELLE AMBITION » adopté par le Département sur 2020-2025, destiné à aider les communes dans leurs investissements. Il a également présenté le dispositif d'Aide Mosellane aux Investissements Spécifiques à la Sécurité des Usagers de la Route (AMISSUR).

### **1- Achat d'équipement numérique pour les écoles : Demande de subvention au titre de la DETR**

Mr KLOCK François, maire, expose au Conseil le projet d'équipement numérique des écoles de la commune. Il précise que les 2 autres communes du RPI, à savoir Plaine de Walsch et Schneckenbusch ont également un projet dans ce sens. Le projet permettrait un équipement numérique global pour les 2 classes élémentaires et un équipement numérique adapté pour une classe de l'école maternelle.

Il soumet au conseil municipal un devis estimatif total des acquisitions d'un montant H.T. de 10.430,00 €, soit 12.516 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- adopte le projet présenté,
- décide la réalisation de cette acquisition,
- sollicite une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour un montant de 6.258 € (60% du montant HT).

Adoptée à : l'unanimité des membres présents.

### **2- Réhabilitation de la salle : Demande de subvention au titre d'AMBITION MOSELLE**

Délibération en attente : il est nécessaire de compléter le dossier afin de prendre une décision.

### **3- Création de postes suite à une nouvelle réorganisation du personnel au sein de l'accueil périscolaire et du service technique**

Le maire expose au conseil qu'il souhaite réorganiser le temps de travail liées aux 2 postes d'animateur en accueil périscolaire ainsi qu'au poste d'agent de nettoyage, ainsi que l'affectation des missions à ces postes.

En conséquence, avec l'accord des 2 agents concernés, il propose la modification de la durée hebdomadaire desdits postes comme suit :

- Poste d'adjoint technique (agent de nettoyage) : 17,35/35<sup>e</sup> au lieu de 12,35/35<sup>e</sup>
- Poste d'adjoint d'animation : 15,14/35<sup>e</sup> au lieu de 19,51/35<sup>e</sup>

- Poste d'adjoint d'animation : 15,09/35<sup>e</sup> au lieu de 11,92/35<sup>e</sup>

Conformément à la réglementation, compte tenu de l'écart entre les durées, il est nécessaire de soumettre ces modifications au Comité Technique du Centre de Gestion.

Dans l'attente de l'avis du CT, le conseil municipal décide la création des nouveaux postes, les postes actuels, toujours en vigueur, feront l'objet d'une suppression après avis du CT.

#### **4- Fourniture d'électricité**

- **Adhésion à la convention constitutive de groupement de commandes du Département de la Moselle pour l'achat d'électricité**
- **Lancement d'une (des) consultation(s) pour l'achat d'électricité**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que depuis le 1er juillet 2007, le marché de l'énergie est ouvert à la concurrence et que conformément aux articles L. 333-1 et L. 441-1 du Code de l'Energie, tous les consommateurs d'électricité peuvent librement choisir un fournisseur sur le marché et quitter les tarifs réglementés de vente proposés par les opérateurs historiques.

Il précise que la suppression des tarifs réglementés de vente implique une obligation de mise en concurrence pour les acheteurs soumis au code de la commande publique. Il informe l'assemblée que le Département de la Moselle (coordonnateur) a mandaté son assistant Moselle Agence Technique à créer un groupement de commandes pour la fourniture d'électricité. Monsieur le Maire ajoute que ce groupement de commandes vise à maîtriser au mieux l'aspect budgétaire de ces changements et à en tirer le meilleur profit, par le regroupement des besoins de ses adhérents et une mise en concurrence optimisée des fournisseurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** l'adhésion de la commune de Brouderdorff au groupement de commandes coordonné par le Département de la Moselle, pour l'achat d'électricité ;

Adopté à l'unanimité des membres présents

#### **5- Contrats d'Assurance des Risques Statutaires du personnel**

Le Maire expose au Conseil Municipal :

- que le contrat d'assurance des risques statutaires du personnel arrive à échéance le 31 décembre 2020
- que le Centre de gestion a communiqué à la commune les résultats de la consultation réalisée dans le cadre d'un marché d'assurance pour les collectivités employant au plus 30 agents affiliés à la CNRACL.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

**DECIDE** d'accepter la proposition suivante :

Assureur : AXA France Vie

Courtier gestionnaire : GRAS SAVOYE – BERGER SIMON

Durée du contrat : 4 ans (date d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2021)

Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois avant l'échéance du 1<sup>er</sup> janvier

- **Agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL**

**Option n° 2 : Tous les risques**, avec une franchise de **15 jours** fermes par arrêt en **maladie ordinaire : 5,29 %**

**Et**

- **Agents titulaires ou stagiaires affiliés à l'IRCANTEC et agents contractuels de droit public affiliés à l'IRCANTEC**

Tous les risques avec une franchise de 10 jours fermes par arrêt en maladie ordinaire

**Taux : 1,30 %**

Au taux de l'assureur s'ajoute une contribution financière de **0,14 %** pour la prestation d'administration du contrat par le Centre de Gestion. Ce taux s'applique annuellement à la masse salariale assurée par la collectivité.

Adoptée à : l'unanimité des membres présents.

## **6- ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE 2019**

Après présentation du rapport, le conseil municipal :

- ✓ **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable de l'année 2019.
- ✓ **DECIDE** de mettre en ligne ce rapport sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr).

## **7- Subventions à diverses associations**

Le Conseil Municipal, après délibération et vote, à l'unanimité des membres présents, décide de verser les montants suivants :

<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>MONTANT</b>
Secours populaire français	30,- €
A.F.S.E.P.	30,- €

## **8- Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées : Désignation des représentants**

Suite à l'installation du nouveau Conseil Communautaire le 11 juillet dernier, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne :

- Mr CHRIST Jean-Luc : titulaire
- Mr BRICHLER Nicolas : suppléant

Adoptée à : l'unanimité des membres présents.

## **9- CNAS : Désignation des délégués**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne :

- Mme PETRI Marie-Paule : délégué des élus
- Mme MARASI Nicolas : délégué des agents

Adoptée à : l'unanimité des membres présents.

## **10- Regroupement pédagogique de Brouderdorff, Plaine de Walsch et Schneckenbusch / Convention relative au fonctionnement du RPI**

Le Maire présente au conseil municipal le projet de convention pour l'année scolaire 2020/2021. Les modifications apportées à la convention concernent le fonctionnement des classes, notamment les dépenses de fonctionnement et les dépenses d'investissement (acquisition de matériel ou mobilier) spécifiques à l'école maternelle. En effet, suite à l'intégration des élèves de l'école maternelle de Plaine de Walsch au sein du RPI et de l'augmentation sensible des effectifs (une moyenne de 30 élèves par classe), il est convenu entre les 3 communes de répartir ces dépenses au prorata du nombre d'enfants de chaque commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- approuve la convention présentée
- autorise le maire à la signer.

Adoptée à : l'unanimité des membres présents.